

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 9 Avril 2018

Date de convocation : 7 mars 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 2

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

**EXCUSÉE** : Marie-Françoise CAPELANI

**PROCURATIONS** : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

**Secrétaire de séance** : Marie-Joëlle DEBATY

### DÉLIBÉRATION N° 2018-26 : Vote des taxes 2018

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts locaux, notamment,

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **359 947 €**, propose de fixer les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 6,96%

Foncier Bâti : 6,08%,

Foncier Non Bâti : 24,07%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	Taux 2017	Taux votés en 2018	Bases prévisionnelles 2018	Produits 2018
T.H.	6,96	6,96	2 783 000	193 697
F.B	6,08	6,08	1 859 000	113 027
F.N.B.	24,07	24,07	83 800	20 171
<b>TOTAL</b>				<b>326 895</b>

VOTE


POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

  
Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018